CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

25 mars 2021 à 20h30

Ordre du Jour: 1) Droit de Préemption Urbain sur les parcelles bâties cadastrées section AB numéro 89 et section AA 62. 2) Vente des 10 lots du Lotissement La Montagne – autorisation au Maire de vendre. 3) Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Budget Annexe « Local Commercial 8bis Place De Gaulle – Fleuriste ». 4) Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Budget Annexe « Lotissement de la Montagne ». 5) Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Commune de Loulay. 6) Vote du compte administratif 2020 du Budget Annexe Local Commercial 8bis Place de Gaulle – Fleuriste. 7) Vote du compte administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement de la Montagne. 8) Vote du compte administratif 2020 du Budget Commune de Loulay. 9) Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe « Local Commercial 8bis Place De Gaulle - Fleuriste ». 10) Affectation des résultats 2020 du Budget COMMUNE DE LOULAY. 12) Convention de Fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2021. 13) Location logement 13 rue du 11 novembre. 14) Avis sur le projet de parc éolien de La Jarrie Audouin

L'An deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux :

en exercice: 15Présents: 13Votants: 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBAULT Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

Absent excusé : Mme BAZERQUE Céline a donné pouvoir à Mme PRIOUX Marielle, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBAULT Claudie.

Madame Claudie GIBAULT a été élue secrétaire.

Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 21 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité.

1) <u>Droit de Préemption Urbain sur les parcelles bâties cadastrées section AB numéro 89 et section AA 62.</u>

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître Jean-Christophe CALLANDRE, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de préemption sur la cession des parcelles bâties cadastrées section AB numéros 113 et 118 située 18, place du Général De Gaulle appartenant à la SCI « S.G.I. ».
- Maître Loetitia CHAUVIN, notaire, 17350 SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de préemption sur la cession de la parcelle bâtie cadastrée section AA numéro 62 située 1, rue Saint Jean appartenant aux Consorts BELAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier aux notaires le renoncement de la Commune à exercer son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

2) Vente des 10 lots du Lotissement La Montagne – autorisation au Maire de vendre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 mars 2018 et après obtention de l'arrêté du permis d'aménager le 06 novembre 2017, le prix de vente au mètre carré des 10 lots du lotissement La Montagne a été fixé à 30.00 euros hors taxe soit 36.00 euros toutes taxes comprises.

Des acquéreurs potentiels se sont présentés et il est nécessaire de donner au Maire l'autorisation de vendre ces terrains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à céder les 10 lots du Lotissement La Montagne,
- lui donne tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune,
- charge l'Etude de Maître MONNEAU Françoise de l'établissement des actes notariés.

3) <u>Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Budget Annexe « Local Commercial 8bis</u> Place De Gaulle – Fleuriste »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame NIVART-ONCHALO Manuela, Trésorière de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du Budget Annexe « Local Commercial 8bis Place de Gaulle – Fleuriste », après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4) <u>Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Budget Annexe « Lotissement de la Montagne »</u>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame NIVART-ONCHALO Manuela, Trésorière de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du Budget Annexe « Lotissement de la Montagne », après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMMUNE DE LOULAY 17330

5) Examen et Vote du compte de Gestion Année 2020 Commune de Loulay

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame NIVART-ONCHALO Manuela, Trésorière de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 de la Commune de Loulay, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6) <u>Vote du compte administratif 2020 du Budget Annexe Local Commercial 8bis Place de</u> Gaulle - Fleuriste

Monsieur Maurice PERRIER, Maire de la Commune de Loulay quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Claudie GIBAULT, Membre présent désigné par le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur PERRIER Maurice, Maire et arrête ainsi les comptes :

Dépenses	Prévus:	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	14 983.08
	Réalisé :	2 401.54
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes Prévus : 14 983.08 Réalisé (avec reprise excédent n-1) : 14 986.08

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0.00	
Fonctionnement	12 584.54	
Résultat global	12 584.54	

7) Vote du compte administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement de la Montagne

Monsieur Maurice PERRIER, Maire de la Commune de Loulay quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Claudie GIBAULT, Membre présent désigné par le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur PERRIER Maurice, Maire et arrête ainsi les comptes :

DELIBERATIONS COMMUNE DE LOULAY 17330

Investissement

Dépenses Prévus : 688 135.14

Réalisé (avec reprise déficit n-1): 679 316.32 Reste à réaliser: 0.00

Recettes Prévus: 688 135.14

 Réalisé :
 639 880.01

 Reste à réaliser :
 0.00

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 688 703.20

Réalisé : 639 880.01 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévus: 688 703.20

Réalisé : 639 880.01 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement-39 436.94Fonctionnement0.00Résultat global-39 436.94

8) Vote du compte administratif 2020 du Budget Commune de Loulay

Monsieur Maurice PERRIER, Maire de la Commune de Loulay quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Claudie GIBAULT, Membre présent désigné par le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur PERRIER Maurice, Maire et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>

Dépenses Prévus : 1 226 006.05

Réalisé (avec reprise déficit n-1) : 824 376.36 Reste à réaliser : 355 286.56

Recettes Prévus: 1 226 006.05

Réalisé : 847 947.40 Reste à réaliser : 300 705.40

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 650 477.93

Réalisé : 447 054.55 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévus: 650 477.93

Réalisé (avec reprise excédent n-1): 657 236.47 Reste à réaliser: 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement
 23 571.04

 Fonctionnement
 210 181.92

 Résultat global
 233 752.96

COMMUNE DE LOULAY 17330

9) <u>Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe « Local Commercial 8bis Place De Gaulle</u> - Fleuriste »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	1 468.42 €
• un excédent reporté de :	11 116.12 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 584.54 €
• un déficit d'investissement de :	0.00 €
• un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	12 584.54 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	12 584.54 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001):

0.00€

10) Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe « Lotissement La Montagne »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent/déficit de fonctionnement de :	0.00 €
• un excédent/déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent/déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00 €
• un déficit d'investissement de :	39 436.94 €
• un excédent/déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	39 436.94 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT/DEFICIT	0.00€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	0.00€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 39 436.94 €

11) Affectation des résultats 2020 du Budget COMMUNE DE LOULAY

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	131 234.55 €
• un excédent reporté de :	78 947.37 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	210 181.92 €
• un excédent d'investissement de :	23 571.04 €
• un déficit des restes à réaliser de :	54 581.16 €
Soit un besoin de financement de :	31 010.12 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	210 181.92 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	31 010.12 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	179 171.80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	23 571.04 €

12) Convention de Fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud, sise Route des Gauthiers à Saintes et la Commune visant à respecter l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation et fixant les modalités financières de la participation de la collectivité.

Afin de respecter l'obligation de disposer de ces services, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud.
- Accepte le paiement de la contribution financière afférente avec la formule A « Tout compris »,

13) Location logement 13 rue du 11 novembre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement sis 13, rue du 11 novembre ont envoyé leur préavis pour le libérer ; la date de réception du courrier fait normalement foi pour le délai légal de trois mois de préavis, le courrier en recommandé avec avis de réception a été reçu par la Mairie le 10 février 2021. Les locataires vont libérer le logement fin mars et une nouvelle locataire souhaite prendre le logement en location dès le 1^{er} avril 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant du loyer de ce logement à compter du 1^{er} avril 2021 pour la nouvelle locataire, ce qui implique que les anciens occupants ne seront plus redevables du loyer de ce logement à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant du loyer mensuel à 513.00 euros hors charges,
- fixe un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sans les charges soit 513.00 euros à percevoir avant la remise des clés du logement au locataire,
- demande que soit expressément indiqué dans le bail à venir que le bailleur bénéficie d'un droit de visite du logement une fois par an, afin de vérifier l'état d'entretien du logement,
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire effectuer les diagnostics réglementaires et l'état des lieux entrant et sortant de ce logement par un mandataire,
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir pour la location du logement 13, rue du 11 Novembre,

14) Avis sur le projet de parc éolien de La Jarrie Audouin

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet éolien sur la Commune voisine de La Jarrie Audouin. Une enquête publique du 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021 a été prescrite par arrêté préfectoral du 04 février 2021 pour l'installation de neuf éoliennes sur le territoire de la Commune de La Jarrie Audouin.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune de Loulay doit émettre un avis sur ce projet.

Il est décidé à l'unanimité de passer au vote à bulletin secret.

La question posée est la suivante : « Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la Commune voisine de La Jarrie Audouin ? »

Résultat du vote :

Oui : 2 Non : 11 Blanc : 2

A la majorité, le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien sur la Commune de La Jarrie Audouin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBAULT 1 ^{ère} Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 ^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 ^{ème} Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIOUX	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT
A donné pouvoir		A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU